



FUTUROSUD
SPORT ANIMATION TOURISME

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS FINANCIERES RELATIVES AU STATUT D'APPRENTI(E)

L'assiette mensuelle est calculée sur la base de 151,67 fois

le montant du SMIC brut horaire (9,88 €), soit 1 498,47 €

Valeur au 01/01/2018

JANVIER 2018

document non contractuel

Coût annuel d'un jeune en apprentissage en contrat sur deux ans
+ changement de tranche et pourcentage le mois suivant la date d'anniversaire

Age du jeune	de 18 ans à 20 ans		de 21 ans à 25 ans	
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Année de formation				
Salaire mensuel (*)	41% du SMIC	49% du SMIC	53% du SMIC ou du SMC*	61% du SMIC ou du SMC*
151,67h/mois	614,37 €	734,25 €	794,19 €	914,06 €
Salaire annuel				
1 820h/an	7 372,44 €	8 811,00 €	9 530,28 €	10 968,72 €
Depuis le 01/07/2014 - Prime versée dans les 3 mois après le démarrage de la formation				
Prime à l'embauche effectif < 250 salariés n'ayant pas eu d'apprentis en N-1 et versée pour 1 seul apprenti	1000		1000	
Primes de soutien versées à l'issue de chaque année de formation sous réserve de l'assiduité et de la présence à l'examen				
Soutien à l'effort de formation effectif < 11 salariés	1000	1000	1000	1000
1 820 h/an	Coût total d'un apprenti par an			
	5 372,44 €	7 811,00 €	7 530,28 €	9 968,72 €

(*) Lorsque le mode de calcul conventionnel est plus favorable à l'apprenti, c'est celui-ci qui prévaut.
La Convention Collective de l'Animation est toujours basée sur le Salaire Minimum Conventionnel
Le SECTEUR PUBLIC (+10% pour niveau IV et +20% pour niveau III et FORMATION PAYANTE)

EXONERATION QUASI-TOTALE des charges patronales et salariales

De 1 à 11 salariés	Reste dues : Accidents du Travail, Maladies Professionnelles et Retraite Complémentaire
--------------------	---

EXONERATION des charges patronales et salariales

Plus de 11 salariés	Part patronale : Retraite complémentaire Assurance-chômage Contribution Solidarité pour Cotisation : FNGS-FNAL Transport
---------------------	--

CFA FUTUROSUD/ARFAMSTA
Métiers SPORT, ANIMATION, TOURISME

B.P. 51519 - 7 rue de la République - 13471 Marseille CDX 02

Tél : 04 96 11 56 40 - Fax : 04 91 90 88 39

E.mail : cfa@futuresud.org - Site : www.futuresud.org

N° formateur : 93 13 07866 13 - SIRET : 414 309 138 000 25 - APE 8532Z

RÉGION SUD  PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR